

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Hautes-Alpes</p> 	<h2 style="text-align: center;">Recommandations pour l'activité luge dans le cadre de classes de découvertes dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes</h2>	
<b>Textes de référence</b>	Ecoles maternelles et élémentaires publiques. Circulaire n° 99-136 du 21-09-1999 et circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 ( Encadrement des activités EPS )	
<b>Définition de l'activité</b>	Pratique occasionnelle qui n'est pas considérée comme une activité d'enseignement, mais comme une activité de glisse complémentaire à une sortie ski ou comme activité de découverte de la glisse (maternelle)	
<b>Les lieux autorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zone autorisée dédiée à la pratique, piste de luge aménagée</li> <li>▪ Champ de neige à proximité d'une école, d'un centre, ...</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Dans tous les cas, espace non partagé avec skieurs, raquettes,...</u></p>	
<b>Encadrement</b>	<b>Activité à encadrement renforcé</b>	
	Elèves de maternelle ou de section enfantine	Elèves d'élémentaire
	Jusqu' à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou <b>bénévole</b> , agréé* ou un autre enseignant	Jusqu' à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou <b>bénévole</b> , agréé* ou un autre enseignant
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou <b>bénévole</b> , agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou <b>bénévole</b> , agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves	
<b>Consignes de sécurité et d'organisation</b>	<p>Dans tous les cas : ensemble de la classe à portée de vue de l'enseignant</p> <p><b>Choix du site :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pente adaptée à l'âge des enfants et fonction de la quantité et la qualité de la neige</li> <li>▪ Piste libre d'obstacles dans la trajectoire et sur les côtés</li> <li>▪ Espace relativement large par rapport au nombre d'élèves et à leur maîtrise des trajectoires</li> <li>▪ Aire d'arrivée dégagée et libre d'obstacles</li> </ul> <p><b>Organisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Luge en bon état</li> <li>▪ Toujours faire de la luge en position assise; interdiction d'en faire sur le ventre (tête en avant)</li> <li>▪ Ne jamais assembler les luges (former des chaînes); un tel engin est très difficile à piloter et à freiner</li> <li>▪ En cas de chute, dégager la piste le plus rapidement possible.</li> <li>▪ Réguler les départs</li> <li>▪ Matérialiser et faire respecter un couloir de remontée isolé de la descente</li> </ul> <p>Donner des consignes claires et précises. Le port d'un casque est recommandé.</p>	
<b>Procédure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En début de séjour ou au plus tard avant le début de l'activité, réunion d'information et de cadrage organisée par la direction du centre d'accueil à destination de l'ensemble des intervenants appelés à encadrer cette activité : enseignants, animateurs, parents, etc.</li> <li>▪ Transmission d'une copie de cette fiche de recommandations à chacun des intervenants</li> </ul>	

\* En l'absence de diplôme pour encadrer l'activité luge, un intervenant de l'équipe d'encadrement sera considéré comme **agréé** dès lors qu'il aura pris connaissance de cette fiche sous la responsabilité de l'enseignant.